



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
telecoms@fo-com.com

NOTRE ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET FINANCIER

Temps de travail Le pire a été évité !

Le projet de la Commission et du Conseil européens, appuyé par le gouvernement français, prévoyait d'allonger la durée hebdomadaire du travail jusqu'à 65 heures.

La mobilisation syndicale et l'intervention des eurodéputés ont mis fin à cette ambition... pour le moment !

Fin avril, les députés de l'Union européenne ont rappelé que leur aval était indispensable à toute modification de la législation européenne sur le temps de travail.

La Commission et le Conseil européens proposaient de démanteler la directive européenne qui fixe la durée maximale du temps de travail en Europe à 48 heures par semaine. Le Parlement a voté « contre », faisant ainsi échouer le projet d'augmenter la durée du travail jusqu'à 65 heures par semaine.

La proposition de directive présentée par la

Commission avait été adoptée par les ministres de l'emploi européens et notamment par celui de la France. Cette mesure visait à lutter contre le « dumping social » en mettant en concurrence les modèles sociaux en Europe. Compte tenu de l'environnement économique de crise que nous vivons et de son corollaire, l'augmentation du nombre de chômeurs, une telle mesure aurait eu pour conséquence de faire durablement stagner les salaires en France.

Mais la faute aurait été imputable à l'Europe et non pas au gouvernement... L'Europe a bon dos.

Que voulaient les États qui avaient adopté ce projet de mise en concurrence ?

Ils voulaient promouvoir, généraliser et rendre incontournable une mesure qui n'était qu'exceptionnelle et provisoire dans la directive adoptée en 1993. Cette mesure est ce qu'on appelle « l'Opt-Out », à savoir la possibilité dans certains États de contourner la norme européenne (soit 48 heures par semaine maximum) pour atteindre une norme de 60 à 65 heures de travail par semaine.

Alors qu'aujourd'hui, l'Opt-Out nécessite la signature d'une convention collective, le projet des ministres de l'emploi prévoyait de faire

sauter cette contrainte pour laisser libre cours à la négociation individuelle entre le salarié et l'employeur.

FO s'est opposée depuis le début à ce projet de révision de la directive de 1993. Aujourd'hui, le danger est écarté.

Mais pour combien de temps ? Les syndicats patronaux cherchent à individualiser les relations de travail, en supprimant partout où elles existent les obligations de négociations collectives, garantes des droits des salariés.

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE

FO reste vigilant et continuera de vous défendre avec lucidité et efficacité !